



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

## PREAVIS MUNICIPAL

No 19 / 2012

au Conseil communal

\* \* \*

**Illuminations  
pour les Fêtes de fin d'année**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### **1. Préambule**

Lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 1999, le préavis No 19/1999, relatif aux illuminations pour les Fêtes de fin d'année, a été accepté, ceci pour un montant de **CHF 44'000.--**, TTC.

Le résultat fut excellent, et les habitants étaient ravis et fiers de leur Village illuminé.

Cependant, après quelques années d'utilisation, les filets lumineux ont commencé à se dégrader et à perdre de leur efficacité lumineuse (ce qui était prévu par le fabricant). Par conséquent, il a été décidé de les supprimer et de les démonter.

En ce qui concerne l'éclairage des candélabres, celui-ci est toujours en fonction et il est installé par le personnel communal.

Etant donné que plusieurs Conseillères et Conseillers communaux trouvent un peu triste le fait qu'il n'y ait plus d'illuminations dans notre Village pendant la période des Fêtes de fin d'année, en comparaison avec nos Communes voisines, la Municipalité vous propose un nouveau projet d'illuminations, qui peut être réalisé sur deux années, ceci en fonction de l'investissement.

## **2. Présentation du projet**

Le projet est composé de deux parties :

### **Bâtiments communaux**

Il s'agit d'illuminer le Collège du Rosset, ainsi que l'Eglise, par des spots de couleur rouge, voire par des changements de couleur.

Les spots seront installés en montage fixe, qui sont résistants aux intempéries, et surtout aux changements de température.

Les quatre façades des bâtiments seront éclairées (voir photo annexe 1).

### **Entrées du Village et Eclairage Public**

Deux éléments lumineux seront installés aux endroits suivants :

- Route Cantonale, côté Lausanne
- Route Cantonale, côté Cheseaux s/L.

Ces éléments sont composés d'une structure en métal, avec un motif, et d'un filet lumineux LED (voir photo annexe 2).

De plus, huit éléments orneront les candélabres de l'Eclairage Public du chemin du Village (voir photo annexe 3), qui seront alimentés par des prises installées sur les candélabres.

Les éléments pour l'éclairage aux entrées du Village, ainsi que ceux des candélabres, seraient démontés chaque année.

Pour la première année, le montage sera exécuté par l'entreprise qui sera mandatée.

Par contre, le démontage et le montage pour les prochaines années seront assurés par notre personnel communal.

## **3. Détail des installations**

### **Eclairage fixe**

#### **Collège du Rosset :**

- Projecteurs Marque : ZUMTOBEL
- Type : BANDEAU LED
- Puissance : 50W
- Source lumineuse : LED

**Eglise :**

- Projecteurs Marque : ZUMTOBEL
- Type : PYLAS M
- Puissance : 4 x 2W = 8W
- Source lumineuse : LED

**Entrées du Village :**

- 2 x éléments décor « Joyeuses Fêtes »
- Hauteur : 1 m.
  - Longueur : 5 m.
  - Puissance : 120W.

**Eclairage public :**

- 8 éléments « Celestia Rouge »
- Hauteur : 2,63 m.
  - Longueur : 1 m.
  - Puissances : 86W.

**4. Coût des travaux (y. c. TVA)**

**Bâtiments communaux :**

**Montants**

<b>Collège du Rosset</b>	Matériel	CHF	25'000.--
	Montage et raccordement	CHF	10'000.--
<b>Eglise</b>	Matériel	CHF	8'000.--
	Montage et raccordement	CHF	4'000.--
<b>Eléments Entrée Village</b>	Matériel	CHF	4'300.--
	Montage	CHF	1'000.--
<b>Eléments candélabres</b>	Matériel	CHF	12'000.--
	Montage	CHF	2'400.--
Locations annuelle :		CHF	2'000.--
Divers et Imprévus :		CHF	<u>1'000.--</u>
<b>Total, TTC :</b>		<b>CHF</b>	<b>69'700.--</b> =====

## **5. Financement**

La Municipalité propose le financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

L'amortissement sera effectué sur une période de 5 ans.

### Charges d'exploitation :

En plus du montage/démontage des installations amovibles, à savoir **CHF 2'700.--/an**, TTC, il y a lieu de tenir compte de la consommation d'énergie estimée à **CHF. 40.--** par jour d'illuminations, soit **CHF. 1'200.--** pour 30 jours. Nous imputerons ces charges sur le compte No 435.3123 relatif à l'Eclairage Public.

## **6. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 19 / 2012 adopté en séance du 3 septembre 2012;
- oui le rapport de la Commission technique;
- oui le rapport de la Commission des finances;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **D é c i d e**

- 1) d'accepter le préavis municipal tel que présenté;
- 2) d'accorder à la Municipalité le crédit de **CHF 69'700.--** pour l'installation d'illuminations pour les Fêtes de fin d'année;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 5 ans.

**La Municipalité**

Municipal responsable : M. Luigi Mancini

Municipal des finances : M. Denis Favre

Romanel s/Lausanne, le 3 septembre 2012 - LM/kz

Annexes : 3 photos

## Annexe 1

Luminaires pour Eglise et Collège du Rosset



Annexe 2

Elément décor « Joyeuses Fêtes »



### Annexe 3

Élément pour candélabre « Celestia Rouge »

